

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 19 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chavannes/Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTEGAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Christian CATHERIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 3 du budget OM PDV.

Une prévision budgétaire de 80 000 € a été inscrite au budget primitif au compte 2031 (frais d'études) pour la construction de la nouvelle déchetterie intercommunale à Pont-de-Vaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre, notifié en juillet 2023, s'établit à 160 830 €.

Par ailleurs, un engagement de 22 950 € a déjà été réalisé au titre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Compte-tenu de ces éléments, un besoin supplémentaire de 91 318 € est nécessaire afin d'engager la tranche ferme de la mission de maîtrise d'œuvre.

Des crédits avaient été affectés au compte 2313 (constructions). Ces crédits ne pourront être mobilisés au titre de l'exercice 2023 et peuvent être affectés au compte 2031.

Il convient de prévoir les mouvements suivants :

- 91 318 €, compte 2313 « constructions », dépenses, section d'investissement
- + 91 318 €, compte 2031 « frais d'études », dépenses, section d'investissement

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20230925-25092023_145-BF

Vu le budget OM PDV 2023

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 3 du budget OM PDV telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

